

|  |  |
| --- | --- |
| **\\intra.crnormandie.fr\Bureautique\DirComm\Presse\COM PRESSE\logo_r.normandie-portrait-cmjn.jpg** |  |

Le 8 septembre 2022

**Crédit photo : Biernacki / Région Normandie**

**Les actions de la Foncière de Normandie en faveur de la revitalisation des centres-villes**

**Jeudi 8 septembre -** Abbaye aux Dames - Caen, **Guy Lefrand, Vice-Président de la Région Normandie, chargé de l’aménagement du territoire et de la santé** et Luc Davis, Directeur général de la Foncière de Normandie et de la SHEMA ont **présenté devant des maires et représentants de collectivités locales, les actions de la Foncière de Normandie,** en présence de **Rodolphe Thomas, Vice-Président de la Région Normandie, chargé de la cohésion sociale, Lynda Lahalle et Marc Millet, Conseillers régionaux.**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la revitalisation des centres-villes, centres-bourgs et quartiers, la Région Normandie a créé, avec l’appui de ses partenaires, la Foncière de Normandie pour assurer le portage de long terme de l’immobilier commercial.

L’action de la Foncière de Normandie consiste à acquérir et à porter l’immobilier commercial et de services de centre-ville en le proposant à l’exploitation, à des porteurs de projet et à des candidats à la reprise des commerces.

Créée en 2021, la Foncière de Normandie, dotée d’un capital de 5 millions d’euros dont l’actionnaire majoritaire est la Région Normandie, est un outil au service des collectivités. Elle participe au développement local et à l’attractivité des territoires.

La Foncière s’appuie sur les compétences de ses partenaires, l’Etablissement Public Foncier de Normandie, les consulaires, les acteurs de l’Economie Sociale et Solidaire, la Banque des Territoires, les bailleurs sociaux, pour accompagner les territoires dans leurs stratégies de revitalisation commerciale.

La Foncière de Normandie privilégie :

* La proximité et le dialogue avec les territoires,
* La souplesse de ses modes opératoires,
* Et l’adaptation aux situations.

Depuis la création de la Foncière de Normandie, ses missions et ses modes opératoires ont été présentés à plus de quatre-vingt collectivités.

Les sollicitations généralement exprimées par les communes portent :

* sur le risque de la disparition des commerces de première nécessité (boulangerie, boucherie, charcuterie et épicerie) en raison du départ en retraite des exploitants actuels et de la difficulté de retrouver des successeurs,
* sur le risque de la transformation du commerce en habitation,
* sur la persistance d’une vacance dans un linéaire commerçant déjà fragilisé.

Depuis l’automne 2021, trois locaux ont été acquis et commercialisés. Il s’agit de Cerise Créations, boutique de créateurs à Vire Normandie, l’Œil du Singe, galerie d’art à Tourouvre au Perche, la Charcuterie des Hallettes à Fécamp. Deux boulangeries et deux bars-restaurants sont en cours d’acquisition.

Les délais de redynamisation et de réactivation du local identifié sont variables selon la complexité du dossier (en moyenne entre 4 et 18 mois). Les différentes phases consistent en : l’instruction avec étude du contexte et d’opportunité, l’estimation du coût de travaux, la modélisation économique avec estimation de la charge locative, la recherche de subventions le cas échéant, la recherche et l’identification du porteur de projet et du futur exploitant, rédactions du compromis, de la promesse de bail, du bail commercial, de l’acte authentique, la réalisation des travaux, la livraison du commerce (requalifié, remis aux normes et re-commercialisé).

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr